



CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANT TERRITORIAL UNIVERSITAIRE (CC-ATU) Discipline médicale : NEPHROLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : néphrologie - dialyse

Pôle de rattachement : médecine à fortes consultations

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr. Alexandre Ganea
02 38 22 98 29 (secrétariat), 02 38 22 98 31 (DECT)

alexandre.ganea@chr-orleans.fr

Composition de l'équipe médicale : 3 PH, un assistant spécialiste, un attaché associé temps plein, un PH en cours de recrutement. Un praticien attaché de consultations/dialyse. Le service dispose également de l'agrément pour accueillir des docteurs juniors.

Nombre de lits : 10 lits d'hospitalisation, 17 postes d'hémodialyse en centre lourd, deux postes d'hémodialyse aiguë au sein de l'unité d'hospitalisation. Projet de construction d'une unité d'autodialyse externe (à Beaugency), dépendant du CHRO.

Nombre de places : variable

Plateau technique : plateau technique de l'hôpital ultra-moderne et complet : scanners, IRMs, TEP-scanners, médecine nucléaire, accélérateur de particules, salles d'endoscopie, coronarographie, etc. Laboratoires d'analyses médicales - biologie, microbiologie, anatomie pathologique, etc. performants et à la pointe du progrès.

Autres : dans l'unité de dialyse, salle de petite chirurgie équipée d'échographe, dédiée à la pose de cathéters simples ou tunnélisés et aux biopsies rénales.

Service doté de générateurs d'échanges plasmatiques et de rhéophère. Entraînement des patients pour l'hémodialyse quotidienne à domicile sur générateurs spécifiques. Dialyse péritonéale manuelle ou automatisée.

Hôpital de jour commun au pôle de médecine à fortes consultation plus un lit HdJ au sein du centre de dialyse (surveillance post-biopsie rénale, perfusions coûteuses, complications post-dialyse, etc.).

Le cas échéant, exercice partagé avec une autre structure sur le même territoire que l'établissement d'accueil :

Nom de la structure :

Adresse :

Activité particulière au sein de cette structure :

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

Soins : Six demi-journées par semaine. Participation, en tant que jeune sénior sous la responsabilité du chef de service, à l'activité clinique quotidienne : hospitalisation et dialyse, en binôme (ou trinôme) avec les autres PH, assistants ou attachés. Roulement périodique entre les deux unités du service. Deux plages (demi-journées) de consultations externes variées. Chaque sénior est polyvalent et prend en charge toute pathologie rénale, néanmoins chacun peut se consacrer à ces centres d'intérêt représentant un domaine ou un autre de la néphrologie.

En hospitalisation, le chef de clinique coordonne le parcours du patient et les soins ; organise les visites, encadre les internes. Ces derniers sont sous sa responsabilité ; le chef de clinique valide les prescriptions des examens et des traitements. Apprentissage et compagnonnage quotidien sont les modalités-clés par lesquelles le chef de clinique assure la formation théorique et pratique des internes de néphrologie, tout en construisant progressivement leur autonomie, que ce soit pour la prise en charge des patients ou en ce qui concerne la réalisation de gestes techniques invasifs.

En dialyse, le chef de clinique se verra attribuer un ou plusieurs secteurs d'activité de l'unité, au même titre que les autres séniors affectés à cette unité. Le chef de clinique assurera la gestion du parcours du patient bénéficiant de techniques d'épuration extra-rénale ; suivi clinique et paraclinique régulier, bilans pré-transplantation rénale. Même encadrement des internes affectés à la dialyse.

Participation aux staffs hebdomadaires et autres réunions de service.

Participation aux projets de service : le chef de clinique contribuera à leur mise en place et leur amélioration.

Enseignement : Deux à trois demi-journées par semaine. Les chefs de clinique sont le maillon de l'effort d'enseignement et de recherche, représentant près de 40 % des effectifs enseignants dans la filière hospitalo-universitaire. Sans aucunement entrer en concurrence avec l'activité de soins, l'activité d'enseignement, destinée principalement aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle (externes et internes) se verra attribuer deux à trois demi-journées par semaine. Elle est adressée en premier lieu aux internes de néphrologie - cours thématiques avec des sujets de néphrologie, cas cliniques revisités, retours d'expériences, encadrement des thésards - et aux externes (comprenant, en plus, l'aide à la préparation pour les ECN) - mais également, de manière transversale, aux internes/externes d'autres services/spécialités, voire autres services du territoire.

Recherche : deux à trois demi-journées par semaine. Le chef de clinique pourra se consacrer aux activités de recherche (qu'il s'agisse de protocoles académiques, type PHRC, ou bien en lien avec l'industrie pharmaceutique), stimulant ainsi la production scientifique du service de néphrologie-dialyse du CHR d'Orléans. Le chef de clinique pourra mettre en place des études (mono- ou multicentriques) dont il sera l'investigateur principal, tout comme il pourra, à son tour, inclure des patients - et être investigateur local - dans d'autres études pour lesquelles nous serons centre partenaire. De même, le chef de clinique gèrera les protocoles de recherche/registres/observatoires communs avec le CHU de Tours, voire (inter)nationaux.

4. Les compétences à développer

Côté activité médicale, le chef de clinique évoluera vers l'autonomie totale d'exercice (bien qu'au sein d'une équipe) d'un praticien hospitalier, statut auquel il pourra prétendre après sa période post-internat (et poste qui pourra lui être proposé dans notre service), ou à celle d'un néphrologue libéral, s'il souhaite se consacrer à ce type d'activité. En termes d'enseignement, le chef de clinique améliorera ses qualités pédagogiques. Enfin, en termes de recherche, le chef de clinique sera capable de designer, de mettre en place et de conduire des études cliniques.

5. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : astreintes opérationnelles, en tournant avec les autres séniors du service.

6. Les valences (enseignement/ recherche)

Le chef de clinique sera capable de rédiger des articles scientifiques à destination des revues internationales à facteur d'impact élevé. Il devra également prendre en considération l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches.

7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

Le plateau technique du CHR d'Orléans et des laboratoires d'interface, après convention. Accès aux publications de spécialités auxquelles le CHRO est abonné. Bureau scientifique individuel.

8. Logement par l'établissement d'accueil

Pas de logement au CHRO.

Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.

9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial

Sous réserve de l'accord de la Direction des Affaires Médicales du CHRO, à l'issue de son contrat, le chef de clinique pourra être recruté de manière prioritaire sur un poste de praticien hospitalier, vacant ou nouvellement créé si l'apport en termes d'augmentation et de valorisation de l'activité le justifie.

10. Rémunérations, prime d'exercice territorial

Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours.

Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil.

- Traitement de base : réglementation statutaire
- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

11. Prise en charge des frais de déplacement

Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail

Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).